






ANNEXE 4 : LISTE INDICATIVE DES DEMANDES DE DEROGATION

(4.5 dérogations)

Bâtiment	Type d'ERP	Élément de la chaîne de déplacement	Point de non-conformité	Photo	Motif de la dérogation	Mesure de substitution éventuelle	Référence réglementaire
Ecole municipale d'équitation	5 R X	Porte	Vantail trop étroit		Impossibilité technique		arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10
		Sanitaires non adaptés	Absence de sanitaires adaptés sur ce niveau		Disproportion manifeste		arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12
Point Jeunes	5 L	Escaliers intérieurs	Absence de cheminement alternatif		Impossibilité technique		Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 7

Point jeune	5 L	Sanitaires non adaptés	Absence de sanitaires adaptés sur ce niveau		Disproportion manifeste	Présence d'un sanitaire adapté au RDC	arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12
Prieuré St Pierre	5 L	Escaliers intérieurs	Absence de cheminement alternatif		Impossibilité technique	Possibilité d'être reçu en mairie (situé à 30 mètres)	Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 7
Ecole maternelle des Alliés	4 R	Escaliers intérieurs	Absence de cheminement alternatif		Disproportion manifeste	L'ensemble des niveaux de classes seront proposés au RDC (4 classes au RDC)	Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 7
Ecole élémentaire J-F Régnard	4 R	Pente	Pente trop forte		Impossibilité technique	Aide humaine	Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 2

Ecole élémentaire J-F Régnard	4R	Escaliers intérieurs (Concerne deux escaliers)	Absence de cheminement alternatif		Disproportion manifeste	Présence de classes au RDC	Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 7
Ecole élémentaire J-F Régnard Bâtiment B		Sanitaires non adaptés	Absence de sanitaires adaptés sur ce niveau		Disproportion manifeste	Présence d'un sanitaire adapté au RDC	arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12
Bâtiment Auvray	4 L	Escaliers intérieurs	Absence de cheminement alternatif		Impossibilité technique		Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 7
Centre Culturel	3 L	Escaliers extérieurs	Absence de cheminement alternatif		Impossibilité technique		Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 2

Centre culturel	3 L	Escaliers intérieurs	Absence de cheminement alternatif		Disproportion manifeste – Cette partie du bâtiment ne peut être rendu accessible	Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 7
		Sanitaires non adaptés	Absence de sanitaires adaptés sur ce niveau		Disproportion manifeste – Cette partie du bâtiment ne peut être rendu accessible	arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12
		Douches non adaptées	Absence de douche adaptée disproportion manifeste		Disproportion manifeste – Cette partie du bâtiment ne peut être rendu accessible	arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 18

Centre culturel	3 L	intérieurs	Absence de cheminement alternatif		Disproportion manifeste	Le RDC sera rendu accessible	Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 7
Château	4 Y	Qualité générale du revêtement	Présence de trous et fentes		Protection du patrimoine	Aide humaine	Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 2
		Ressaut (concerne deux ressauts)	Absence de cheminement alternatif		Protection du patrimoine		Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 4
		Escaliers intérieurs (concerne sept escaliers)	Absence de cheminement alternatif		Protection du patrimoine		Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 7

	4 Y	Porte	Vantail trop étroit		Protection du patrimoine		arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 10
Donjon du château		Escaliers extérieurs (concernes trois escaliers)	Absence de cheminement alternatif		Protection du patrimoine		Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 2
		ressaut	Absence de cheminement alternatif		Protection du patrimoine		Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 4
		Escaliers intérieurs	Absence de cheminement alternatif		Protection du patrimoine		Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 7

	4 Y	Escaliers intérieurs	Absence de sécurisation de l'escalier		Protection du patrimoine		Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 7
LCR le Potelet	5 L	Escaliers intérieurs	Absence de cheminement alternatif		Disproportion manifeste		Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 7
La poterie	5 R	Escaliers extérieurs	Absence de cheminement alternatif		Impossibilité technique		Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 2
		Sanitaires non adaptés	Absence de sanitaires adaptés sur ce niveau		Disproportion manifeste		arrêté du 8 Décembre 2014 - Article 12



Le poterie	5 R	Escaliers intérieurs	Absence de cheminement alternatif		Disproportion manifeste		Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 7
Office du tourisme	5 T	Escaliers intérieurs	Absence de cheminement alternatif		Disproportion manifeste	L'office du tourisme sera rendu accessible seul la salle d'exposition ne le sera pas.	Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 7
Cimetière	IOP	Pente	Pente de 7 à 20%		Disproportion manifeste		Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 6
Cimetière	IOP	Circulation intérieure	Allées trop étroites (inférieures à 0,60m)		Disproportion manifeste		Arrêté du 8 Décembre 2014 Article 6